



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 7 novembre 2022, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 :31.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, en reportant le point 8.9.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 novembre 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2022.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
- 7.1 Ressources Humaines
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Développement
- 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
- 8.1 Liste des comptes du mois
- 8.2 Mandat à l'UMQ - achat abat-poussière 2023
- 8.3 Travaux de maçonnerie printemps 2023 - CCMM
- 8.4 Achat d'équipements pour le camion 6 roues International CV515 4X4 2022
- 8.5 Décompte progressif numéro 5 – projet rue Stokes
- 8.6 Emprunt temporaire Caisse Desjardins du Haut-Saint-François
- 8.7 Don au Centre communautaire de Brookbury
- 8.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 8.9 Dépôt des rapports comparatifs - **Reporté**
- 8.10 Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau
- 8.11 Vérification, entretien et réparation des réducteurs de pression
- 8.12 Autorisation Marché de Noël
9. Législation
- 9.1 Adoption du règlement 422-2022 - Régie interne du conseil municipal abrogeant le règlement 422-2020
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2022-11-184



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Lundi 5 décembre 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 octobre 2022, et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux français de la séance ordinaire du 5 octobre 2022, et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2022 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Période de questions

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- En lien avec le comité d'accès à l'information
- Concernant le chemin Prescott
- Reliée au panneau interdisant le dépôt de neige sur la rue Main
- À propos du 27 % rejeté par RécupEstrie
- Concernant la possibilité de réduire la vitesse sur la route 214 près du village
- La société d'histoire et du Patrimoine de Bury demande de changer le nom de la route 214 pour le nom original soit le chemin Victoria pour préserver l'aspect historique.
- Demandant un suivi à une demande de la Société d'histoire et de patrimoine pour un support financier pour l'achat de bannières.
- En lien avec le maintien du statut bilingue

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi

2022-11-185

2022-11-186



No de résolution
ou annotation

budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 227 544.45 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 10-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Mandat à l'UMQ - achat abat-poussière 2023

2022-11-187

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure de calcium solide en flocons nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Travaux de maçonnerie printemps 2023 - CCMM

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires au Centre Communautaire du Manège Militaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu une offre de prix pour lesdits travaux qui seront effectués au printemps 2023;

ATTENDU QUE cette offre s'inscrit comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Maçonnerie Desrosiers de l'Estrie Inc.	65 713.37\$	3285.67\$	6554.91\$	75 553.95\$

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission no L-01221026 de Maçonnerie Desrosiers de l'Estrie inc pour les travaux de maçonnerie du Centre communautaire du Manège militaire, au montant de 65 713.37 \$, plus taxes.

QUE ce montant soit pris à même les sommes reçues ou à recevoir en lien avec le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Achat d'équipements pour le camion 6 roues International CV515 4X4 2022

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition, d'un nouveau camion de type 6 roues ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs pour les équipements nécessaires à l'utilisation de ce nouveau camion ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues à la Municipalité ;

2022-11-188

2022-11-189



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

Fournisseur	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant avec taxes
Tenco Inc	138 331.58 \$	6 916.58 \$	13 798.58 \$	159 046.74 \$
Everest inc.	99 975.00 \$	4 998.75 \$	9 972.51 \$	114 946.26 \$

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale Mme Louise Brière à procéder à l'achat d'équipement pour le camion de type 6 roues International CV515 4X4 2022 au nom de la Municipalité de Bury, auprès de l'entreprise Everest Equipment CO., au montant de 114 946.26 \$, taxes incluses.

QU'un appel d'offres sur invitation pour le financement de type crédit-bail sera effectué dès la réception des équipements.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Décompte progressif numéro 5 – projet rue Stokes

2022-11-190

ATTENDU QUE le 5^e décompte progressif relatif au projet rue Stokes - Réfection des services municipaux a été transmis, le 31 octobre 2022, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant Les services EXP inc. ;

ATTENDU QUE pour les travaux exécutés au 31 octobre 2022, par l'entrepreneur T.G.C. inc. le montant de la facture s'élève à 38 422.95 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 % ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 38 422.95 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur T.G.C. inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Emprunt temporaire Caisse Desjardins du Haut-Saint-François

2022-11-191

ATTENDU QU'une aide financière maximale de 456 312 \$ a été accordée à la Municipalité de Bury par le ministre des Transports le 16 mai 2022 ;

ATTENDU QUE le versement par dépôt direct de la subvention annuelle PAVL (Programme d'aide à voirie locale) volet entretien 2022 n'a pas été effectué ;

ATTENDU QU'un emprunt temporaire est nécessaire dans l'attente du versement de la subvention ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés jusqu'à un maximum de 456 312 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Mme Louise Brière



No de résolution
ou annotation

ainsi que le maire M. Denis Savage, à signer tout document en rapport avec cet emprunt.

QUE ce prêt temporaire soit remboursé dès la réception finale de la subvention.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Don au Centre communautaire de Brookbury

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part du Centre communautaire de Brookbury une lettre demandant une contribution financière pour leur fête de l'Halloween qui a eu lieu le 28 octobre 2022;

ATTENDU QUE le Centre communautaire de Brookbury est un organisme à but non-lucratif et voit au bien-être des enfants de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU de faire un don de 100 \$ comme contribution financière pour leur fête de l'Halloween.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus ci-après énumérés sont déposées conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Maire : Denis Savage
Conseiller 1 : Karrie Parent
Conseiller 2 : Vanessa Chapman
Conseiller 3 : Samantha Hartwell
Conseiller 4 : Alain Villemure
Conseiller 5 : Corey Strapps
Conseiller 6 : Marc Bilodeau

8.9 Dépôt des rapports comparatifs

-REPORTÉ

8.10 Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme SIMO pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de mandater la firme SIMO pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable, au montant de 2 163.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-11-192

2022-11-193



2022-11-194
No de résolution
ou annotation

8.11 Vérification, entretien et réparation des réducteurs de pression

ATTENDU QUE la responsable pour le traitement d'aqueduc de la firme Aquatech, demande que la firme Pompes R. Fontaine soit mandaté pour effectuer la vérification, l'entretien et la réparation des réducteurs de pression ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Harrtwell,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale Mme Louise Brière à accepter l'offre de Pompes R. Fontaine pour effectuer la vérification, l'entretien et la réparation des réducteurs de pression des rues McIver et Stokes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-11-195

8.12 Autorisation Marché de Noël

ATTENDU QUE la municipalité tiendra un Marché de Noël où il sera permis de consommer des boissons alcoolisées ;

ATTENDU QUE selon l'article 74 du règlement 414-1-2019 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques :

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou d'avoir en sa possession des boissons alcoolisées dont l'ouverture du contenant n'est pas scellée dans toute place publique sauf si une résolution de la municipalité l'autorise ou si un permis d'alcool est valide pour cet endroit ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise, pour les 10 et 11 décembre 2022, de 10 : 00 à 16 : 00, que des boissons alcoolisées soient consommées à l'intérieur du Centre Communautaire Manège Militaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 422-2022 - Régie interne du conseil municipal abrogeant le règlement 422-2020

2022-11-196

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 (2) du Code municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement de régie interne pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil ou des comités ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement qui remplace et abroge le Règlement numéro 422-2020 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance régulière du conseil, tenue le 4 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le présent règlement 422-2022 abroge le règlement 422-2020 ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 422-2022
« Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury
abrogeant le règlement numéro, 422-2020 » soit et est adopté tel que
déposé.

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent
les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Concernant les réparations du centre communautaire mentionnées
au point 8.3
- Est-ce que le camion du point 8.4 sera seulement utilisé l'hiver?
- Au point 8.10, Quels compteurs d'eau seront vérifiés?
- À propos de l'article 6.06 du règlement 422-2022 et du déroulement
des séances à la suite de l'adoption de ce règlement.

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20:53 .

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 décembre 2022, à
19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main,
à Bury.**

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière,
certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les
sommes à payer dans les résolutions numéro : 2022-11-186, 2022-11-187,
2022-11-188, 2022-11-189, 2022-11-190, 2022-11-192, 2022-11-193 et 2022-11-
194.

Signé ce 8 novembre 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-11-197